

Département
VAR

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GASSIN

N° D'ORDRE : 02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31 mars 2025

Objet :

**Adoption du
budget primitif**

Année 2025

Nombre de membres :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 8

**Délibération
certifiée exécutoire :**

Transmise en
Préfecture le :

Affichée / notifiée le :

Date de la convocation : 18 mars 2025

Présidente de séance : Anne-Marie WANIART

Présents : VILLETTE Séverine, Vice-Présidente, BONNANT Virginie, CARBONEL Eliane, DIGNAC Elisabeth, GIBELIN Gisèle, MARQUES Florian.

Absente ayant donné pouvoir : MARCELLINO Anne-Marie à CARBONEL Eliane.

Absent excusé : PEYNE Stéphane.

Madame Anne-Marie WANIART, Présidente du Conseil d'Administration du CCAS de Gassin présente le Budget Primitif 2025. Ce budget permet au CCAS de continuer à assurer ses missions d'aide sociale auprès des habitants de la commune. Les principales dépenses incluent les aides aux personnes en difficulté, les bons d'achat alimentaires et les colis de Noël pour les personnes.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **81 300,21 €**. Les recettes proviennent principalement de la subvention du budget principal de la commune.

Les membres du Conseil d'Administration, ayant entendu l'exposé de leur rapporteur, **après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2025** qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de **81 300,21 €**.

Copie conforme au registre des délibérations.

Gassin, le 31 mars 2025

La Présidente,

Anne-Marie WANIART



REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-268301991-20250331-DEL_02_2025